

## Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2012 du Conseil régional d'Île-de-France

Jeudi 10 novembre 2011

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France a rendu le 10 novembre 2011 son Avis sur le projet d'Orientations budgétaires 2012 que l'Exécutif régional soumettra aux élus régionaux lors de sa séance des 17 et 18 novembre prochains.

Constatant les contraintes et incertitudes fortement accrues du contexte de préparation du budget régional pour 2012, le CESER prend note :

- de l'appel de l'Exécutif à la vigilance sur les équilibres financiers pour assurer une structure de financement soutenable dans la durée
- et du fait que l'Exécutif considère ne pas pouvoir « *prendre le risque d'une solvabilité affaiblie* », alors que l'agence Standard & Poor's a « *assorti sa notation (AAA) de la Région d'une perspective négative* ».

### L'évolution des recettes en 2012

Selon l'Exécutif régional, « *à structure constante les recettes permanentes ne devraient progresser que d'environ + 1,3% au BP 2012, soit une évolution largement inférieure à l'inflation prévisionnelle (1,7%)* ». Le CESER relève quelques éléments significatifs concernant les perspectives en matière de recettes :

- absence d'informations fiables, à ce jour, sur le produit des recettes fiscales nouvelles devant résulter de la réforme de 2010,
- dotations de l'Etat au mieux stabilisées en valeur pour la deuxième année consécutive,
- recettes diverses annoncées globalement en stagnation,
- recettes nouvelles (dont TIPP Grenelle) soit pré affectées, soit difficilement évaluables.

### Les perspectives des dépenses pour 2012

Compte tenu de ces contraintes financières, l'Exécutif régional entend accroître l'effort de financement sur deux « *priorités fortes : le développement des transports en commun et l'action en faveur des lycées* » et conforter l'action de la Région dans tous ses autres domaines d'intervention.

Le CESER note que la charge de la dette est devenue le 4<sup>ème</sup> poste de dépenses en 2011, et que, selon l'Exécutif, elle devrait augmenter, en 2012, de 8,7% pour atteindre 490 M€. L'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget s'établirait à 820 M€, contre 907 M€ au BP 2011.

### Grands équipements et équilibre financier dans une perspective pluriannuelle.

Alors que « *de nombreuses opérations lancées dans le cadre du Contrat de projet sont en phase de travaux et vont conduire à une augmentation continue des crédits de paiement à l'avenir* », les dépenses d'équipement ne pourront que s'accroître au vu des projets d'infrastructures non encore pris en compte dans le Contrat de projet actuel ou qui devront l'être dans le suivant. Or, l'Exécutif constate une « *détérioration progressive des ratios financiers* » du budget régional et estime à +0,9% / an l'augmentation moyenne des recettes hors emprunt à attendre sur la période 2012-2014.

Pour conserver une structure de financement soutenable dans la durée, l'Exécutif juge donc nécessaire de « *maintenir une épargne nette (après remboursement de la dette) suffisante permettant de dégager une capacité d'autofinancement autour de 60% des dépenses d'investissement* » et de réaliser « *une baisse du recours à l'emprunt permettant de limiter l'augmentation de l'encours de dette et de maintenir la capacité de désendettement autour de 6 ans* ».

### **La position du CESER sur ces Orientations budgétaires.**

Face à la situation ainsi décrite, le CESER se félicite que l'Exécutif développe une analyse prospective sur les perspectives pluriannuelles d'équilibrage du budget à l'horizon 2014.

Il soutient entièrement la volonté de l'Exécutif d'assurer une structure de financement soutenable dans la durée, de façon simultanément à freiner l'augmentation de la charge de la dette dans les années qui viennent et à préserver des conditions favorables de financement des investissements.

Le CESER réaffirme que la priorité des priorités, est l'investissement dans les grands domaines stratégiques que sont l'éducation et la formation, les transports et la mobilité, le développement économique, sans méconnaître, bien entendu, les préoccupations environnementales.

Il considère qu'une action résolue de maîtrise des charges de fonctionnement s'impose d'abord, en prenant naturellement en considération les préoccupations d'ordre social qui l'accompagnent.

Il rappelle à cet égard les diverses pistes d'action que l'Exécutif avait lui-même développées dans son rapport sur les Orientations budgétaires pour 2011.

Par ailleurs, constatant souvent une absence ou une insuffisance de coordination et de synergie entre les interventions des différents niveaux de collectivités territoriales, le CESER invite la Région et les départements de celle-ci à engager sans attendre le processus de clarification des interventions publiques sur le territoire prévu par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Il estime en effet que l'adoption d'un « *schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services* », tel que prévu par cette loi, peut être un outil de maîtrise des charges de fonctionnement et être conduite indépendamment de l'évolution du statut des conseillers territoriaux.

*Avis sur le projet de délibération de l'Exécutif régional intitulé « Diverses dispositions fiscales et orientations budgétaires de la Région Île-de-France », présenté au nom de la commission des Finances et du Plan par Jacques Monier, rapporteur général du budget au CESER. Avis débattu et adopté en séance plénière du CESER d'Île-de-France, le jeudi 10 novembre 2011.*

---

### **Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France**

Jean Tilloy, Service de presse : 01 53 85 66 18 - 06 63 12 85 10 - [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr)

33, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris - Fax : 01 53 85 71 20 - Site : [www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr)